

# Le transport scolaire :

## ce qu'il faut savoir



Il existe une politique du transport scolaire au District scolaire francophone Sud. Cette politique a pour objectif d'assurer la **sécurité** des élèves et de faire en sorte que tous les élèves passent le moins de temps possible à bord de l'autobus. Cette politique découle de la *Loi sur l'éducation du Nouveau-Brunswick*.

*Pour que le système soit sécuritaire et efficace, il faut savoir que :*



- Les autobus n'arrêtent pas à toutes les adresses;
- Des arrêts d'autobus centralisés sont créés afin que plusieurs élèves montent ou descendent de l'autobus en même temps. Lorsque possible, ces arrêts sont généralement établis sur des terrains publics;
- Les autobus n'entrent pas dans les rues privées et ne traversent pas les passages à niveau privés;
- Les conductrices et conducteurs d'autobus n'attendent pas les retardataires;
- Les conductrices et conducteurs d'autobus ne sont pas autorisés à faire descendre des élèves à une adresse non prévue (les notes de parents ne sont pas acceptées);
- Le District scolaire n'accepte pas les demandes de changement d'arrêt d'autobus lorsque les arrêts existants sont conformes à la politique du transport scolaire sur la sécurité et les distances de marche.



District scolaire  
francophone Sud

*Apprendre. Grandir. Devenir.*

ICI ON CHANGE LE MONDE

## Responsabilités des parents

- S'assurer de la sécurité de leur enfant de la maison à l'arrêt, pendant l'attente à l'arrêt ainsi qu'au retour, de l'arrêt à la maison;
- Voir à ce que leur enfant soit à l'arrêt d'autobus au plus tard, cinq minutes avant l'heure de passage prévu de l'autobus;
- Réviser les règles de conduite et les mesures de sécurité relatives au transport scolaire avec son enfant;

Les élèves de la maternelle à la 2<sup>e</sup> année dont les parents n'ont pas autorisé par écrit que leurs enfants soient déposés sans qu'un adulte ne soit présent pour les accueillir à l'arrêt d'autobus seront reconduits à l'école et le parent sera responsable de venir les chercher.

La responsabilité du district scolaire en matière de sécurité débute au moment où l'élève monte à bord de l'autobus et se termine au moment où l'élève en redescend en fin de journée. Les parents ont la responsabilité d'assurer la sécurité de leur enfant de la maison à l'arrêt, de l'arrêt à la maison et pendant l'attente à l'arrêt.

Si un parent craint pour la sécurité de son enfant lorsqu'il marche vers l'autobus ou la maison, il a la responsabilité de s'assurer qu'il soit accompagné pendant ces déplacements.

## Responsabilités des élèves

En tout temps, pour maintenir leur droit d'être transporté à l'école en autobus, les élèves doivent :

- Respecter les règlements et les directives;
- Être respectueux des autres élèves et du conducteur ou de la conductrice;
- Respecter la propriété privée et l'autobus scolaire, au risque de devoir rembourser tout dommage causé à l'autobus ou aux biens d'autrui à bord de l'autobus et à l'arrêt.



## Demander un changement d'arrêt d'autobus

Les demandes de changement d'arrêt d'autobus doivent être effectuées au moyen du formulaire disponible sur notre site internet. Pendant qu'une demande de changement est étudiée, l'élève **doit continuer de se présenter à l'arrêt qui lui a été assigné** jusqu'à ce qu'une confirmation de changement d'arrêt ait été reçue.

Le District scolaire francophone Sud **ne traite pas** les demandes de changement d'arrêt d'autobus faites pour les raisons suivantes :

- Il n'y a pas de trottoir ;
- Les conditions météorologiques ou les conditions routières ;
- La circulation automobile trop dense ou trop rapide ;
- Les voitures stationnées le long de la rue ;
- L'enfant doit traverser la rue ;
- L'enfant est seul à l'arrêt ;
- L'enfant est le seul à utiliser un arrêt ;
- Le nombre d'élèves à l'arrêt ;
- Un adulte n'est pas en mesure d'accompagner un enfant à l'arrêt (incluant les cas de garderie) ;
- Un autobus passe devant la résidence ;
- Le parent souhaite que l'autobus prenne ou dépose son enfant devant la maison.

Les deux seuls critères d'admissibilité à une demande sont :

- La distance de marche ne respecte pas les normes du district scolaire;
- l'emplacement de l'arrêt n'est pas sécuritaire.



**District scolaire francophone Sud**

*Apprendre. Grandir. Devenir.*

**ICI ON CHANGE LE MONDE**

Pour plus d'information, ou pour communiquer avec l'équipe du transport scolaire, visitez le site Web du district à [francophonesud.nbed.nb.ca](http://francophonesud.nbed.nb.ca) sous l'onglet **Transport scolaire**.